

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2021
EN VISIOCONFERENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 24
- votants par procuration 4
- absent 1
- total des votants 28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 26 mars 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-cinq mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, régulièrement convoqué, s'est assemblé en raison de la crise sanitaire, en visioconférence en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

A titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

De plus, le caractère public de la réunion a été assuré par la retransmission des débats, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN

qui donne pouvoir à

M. Kamel BELGHACHEM

Mme Michelle DAJON

qui donne pouvoir à

Mme Virginie RUFFIN-MICHEL

Mme Marianne DUHAMEL

qui donne pouvoir à

Mme Marie-Hélène LONGO

M. Jean-Yves GOGNET

qui donne pouvoir à

Mme Arlette LECACHEUR

Absent :

Philippe LEROUX, Conseiller Municipal.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE a été nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.19/03.21

Objet : Mairie annexe-Agence postale de La Vallée
Quartier Saint-Léonard
Modification des horaires d'ouverture au public

Délibération n°: D.19/03.21

Objet : Mairie annexe-Agence postale de La Vallée
Quartier Saint-Léonard
Modification des horaires d'ouverture au public

Madame RUFFIN-MICHEL rappelle que les modalités pratiques d'organisation et de fonctionnement de l'agence postale située dans la mairie annexe de La Vallée, fonctionnellement rattachée au bureau centre de Lillebonne, sont régies par une convention signée entre La Poste et la Ville de Lillebonne en 2009, pour une durée de 9 ans et prolongée par tacite reconduction (*délibération du Conseil Municipal n° D.65/06.09 du 11 juin 2009*).

Par la suite, en 2011, un avenant n° 1 est venu modifier cette convention afin d'une part, d'y intégrer diverses dispositions portant principalement sur les services postaux accessibles au public et d'autre part, de revaloriser le montant de l'indemnité compensatrice perçue par la commune en contrepartie des prestations fournies à l'agence postale (*délibération n° D.126/11.11 du Conseil Municipal du 3 novembre 2011*).

Dans le cadre de la redynamisation du quartier de La Vallée, la Ville souhaite aujourd'hui redéployer l'offre de services administratifs communaux au sein de la mairie annexe-agence postale. Ainsi, les administrés pourront y effectuer des démarches administratives jusqu'alors uniquement réalisées au Guichet Unique de l'Hôtel de Ville (formalités citoyennes, état civil - *formalités n'induisant pas le déplacement des registres communaux conformément aux articles L2144-1 et L2144-2 du Code Général des Collectivités Territoriales* -, inscriptions, réservations et règlements enfance-jeunesse, renseignements administratifs divers...).

Il est à noter qu'afin d'offrir un accueil de qualité aux usagers, des travaux, conjointement financés par la Ville et La Poste, seront réalisés dans les locaux qui seront, par conséquent, fermés au public de mi-avril à mi-mai 2021.

Il apparait opportun, dès la réouverture de ceux-ci prévue le 17 mai 2021, d'élargir les horaires d'ouverture au public de la mairie annexe-agence postale afin qu'ils coïncident avec ceux du Guichet Unique. De cette manière, le public pourra y accéder :

- du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
(*au lieu de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 actuellement*),
- les samedis, de 9h00 à 12h00
(*au lieu d'un samedi sur deux, de 9h00 à 11h00 actuellement*).

Aussi au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, L2144-1 et L2144-2,

Vu la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale signée le 16 février 2009 entre la Ville de Lillebonne et La Poste et son avenant n° 1 signé le 14 novembre 2011,

Considérant qu'il est nécessaire d'étendre les horaires d'ouverture de la mairie annexe-agence postale communale afin de développer l'offre de services administratifs à la population,

Délibération n°: D.19/03.21

**Objet : Mairie annexe-Agence postale de La Vallée
Quartier Saint-Léonard
Modification des horaires d'ouverture au public**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer les nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie annexe-agence postale de La Vallée comme suit :
 - du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
 - les samedis, de 9h00 à 12h00,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes afférents.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 6 ABSTENTIONS (Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO,
M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Angélique DUVAL, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*



